

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE MARCHAND

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 13 mai 2003 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre de l'Environnement, l'étude d'impact concernant le projet *d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge*.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui et ce, pour une période de 45 jours, soit du 13 mai au 27 juin 2003, l'étude d'impact et les autres documents décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de l'Annonciation-Marchand, 230 rue Principale sud, L'Annonciation;
- Hôtel de ville de Rivière-Rouge, secteur Marchand, 259, rue Principale sud, L'Annonciation;
- Bibliothèque municipale de Labelle, 7393, boul. du Curé-Labelle, Labelle (pour un accès gratuit à Internet seulement).

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ».

La rencontre d'information

Des représentants du BAPE animeront une séance d'information publique, avec la participation du promoteur et du ministre de l'Environnement. Cette séance se tiendra le **mercredi 4 juin 2003, à compter de 19 h 30, à la salle de la Gaieté au Centre sportif et culturel de la Vallée-de-la-Rouge, 1550, rue des Cyprès à L'Annonciation**. Les personnes participant à cette séance pourront alors s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe, organisme ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **27 juin 2003**, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

Le projet

La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) exploite depuis 1984 un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) sur une partie des lots 2 et 3 du rang ouest de la rivière Rouge, sur le territoire de l'ancienne municipalité de Marchand. Ce site, avec un tonnage annuel actuel de l'ordre de 20 000 tonnes, devrait atteindre sa pleine capacité à l'automne 2003. Il dessert 19 municipalités situées sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et sur celui de la MRC des Laurentides, ce qui représente 40 037 résidents permanents et 75 872 personnes en période estivale.

Le projet de la RIDR consiste à agrandir le site sur des terrains situés au sud et à l'est du site actuel et qui sont sa propriété. L'agrandissement du site actuel, qui vise une superficie de 8,3 hectares avec une surélévation maximale de 26 mètres, permettrait l'enfouissement d'environ 30 000 tonnes de déchets par année sur une période de 30 ans, ce qui représente une capacité d'accueil totale de 1 200 000 m³.

Le LES serait aménagé avec un double niveau d'imperméabilisation. Le promoteur propose la mise en place d'un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation du futur site. Ce système comprendrait un bassin d'accumulation, deux étangs aérés et un filtre à tourbe. Les eaux traitées seraient ensuite rejetées dans la rivière Rouge, à environ 800 mètres du site projeté.

Les coûts de construction et d'exploitation du LES sont estimés à 62,30 \$/tonne.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, en ce qui a trait aux impacts en phase d'aménagement, le déboisement entraînerait une perte d'habitat potentiel pour l'avifaune présente ou de passage sur le site du LES.

Selon le promoteur, en ce qui concerne les impacts lors de la phase d'enfouissement, la qualité des eaux souterraines qui alimentent notamment les résidents de la route 117 pourrait être affectée. Pour atténuer cet impact, le promoteur propose de mettre en place une double membrane imperméable. La qualité de l'air, selon le promoteur, serait faiblement affectée par les activités du site. Lorsque le vent souffle de l'ouest, les habitations les plus proches sont à environ 600 mètres du futur LES, avec une colline séparant les deux. Un autre effet lié à l'exploitation du site sont les risques associés à la présence de goélands, de la vermine. Comme mesure d'atténuation, le promoteur prévoit un recouvrement journalier limitant l'exposition des matières résiduelles et l'utilisation de méthodes d'effarouchement si nécessaires. Par ailleurs, les rejets du lixiviât, après qu'il ait été capté et traité, pourraient entraîner des répercussions négatives sur la qualité des eaux de la rivière Rouge. Afin d'atténuer ces impacts, le promoteur propose un système de traitement afin de respecter les normes sur la qualité des eaux de rejet.

À propos des répercussions positives, le projet permettrait, selon l'étude d'impact, le maintien des emplois actuels, l'embauche de main-d'oeuvre locale et l'achat de biens et de services.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec Rosemary Al-Hayek, au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : rosemary.al-hayek@bape.gouv.qc.ca